



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 09.09.2019

Numéro de publication: SR01-0000001773

Cantons: GE, VD

Entité de publication:

Lenz & Staehelin - GENEVE, Route de Chêne 30, 1211 Genève 6

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus LARIX HOLDING SA et CYRTA HOLDING SA avec ARDISO HOLDING SA

3. Publication

Organisation transférante:

LARIX HOLDING SA
CHE-469.841.655
Avenue Général-Guisan 70
1009 Pully
CYRTA HOLDING SA
CHE-235.019.633
Avenue Général-Guisan 70
1009 Pully

Attn: Martin Lemay
Avenue Général-Guisan 70
1009 Pully

Organisation reprenante:

ARDISO HOLDING SA
CHE-132.103.076
Avenue Général-Guisan 70
1009 Pully

Publication de la fusion dans la FOSC: 02.09.2019

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

28.11.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Tetra Laval International SA
CHE-198.253.298